

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 13 octobre 2022,

Révision du dispositif des Zones de Non Traitement (ZNT) : ouverture d'une consultation du public

Dans le cadre de la révision du dispositif des ZNT, une consultation du public est ouverte relative au projet d'arrêté préfectoral approuvant la charte d'engagements de SNCF Réseau, encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

La protection des personnes présentes à proximité des zones traitées ainsi que leurs utilisateurs directs constituent, depuis 2018, l'un des axes prioritaires du plan d'action gouvernemental pour répondre aux enjeux de santé publique.

Ainsi, la SNCF propose une charte d'engagements complétée suite à la vaste concertation menée sur le territoire national et validée début 2021.

La consultation du public se déroulera du lundi 17 octobre au lundi 7 novembre 2022 inclus.

Le projet d'arrêté préfectoral approuvant la charte et le projet de la charte d'engagements qui y est annexé ainsi que sa note de présentation sont mis à disposition du public :

→ par voie électronique à l'adresse suivante : www.cher.gouv.fr

Les observations et propositions sur le projet de décision peuvent être communiquées :

→ par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-consultation-charte-engagement-znt@cher.gouv.fr

→ par voie postale à :

DDT du Cher
Service Environnement et Risques
6 place de la Pyrotechnie
CS 20001
18019 BOURGES CEDEX

La synthèse des observations et propositions du public ainsi que les motifs de la décision de les retenir ou non seront rendus publics sur le site internet des services de l'État dans le Cher au plus tard à la date d'approbation de la charte et pendant une durée de 3 mois.

Contact presse direction départementale des territoires